MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-022

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre de l'opération « 6ème édition du budget participatif écologique et solidaire »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune d'acquérir des capteurs mobiles ainsi que des stations fixes pour cartographier et analyser les particules fines sur le territoire ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de la Région Ile-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-De-France dans le cadre de l'opération « 6ème édition du budget participatif écologique et solidaire » pour l'acquisition de capteurs mobiles et de stations fixes.

ARTICLE 2
De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 139 680€ HT soit 167 616€ TTC.

ARTICLE 3
De signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 7 février 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240207-DEC2024-022-AU
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024